

Renouvellement de la formation en SSCT des membres du Comité Social et Économique / Mise à jour



● Présentation de la formation

Les membres de la délégation au personnel du CSE bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Ce droit à la formation existe pour tous les CSE, quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement.

● Objectifs de la formation

- Confirmer l'aptitude du stagiaire à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail.
- Confirmer les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Développer son sens de la prévention dans l'entreprise.
- Revoir et mettre à jour les règles de fonctionnement du CSE en matière de SSCT, dans le respect du cadre réglementaire.
- Continuer d'exercer les missions du CSE en matière de SSCT.
- Consolider les connaissances et compétences en liens avec les missions du membre du CSE en SSCT.
- Intégrer les évolutions réglementaires récentes.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

Membres du CSE



DURÉE

3 jours soit 21 heures minimums pour toutes les entreprises
5 jours soit 35 heures pour les membres de la commission SSCT



LIEU ET DATE

Dans vos locaux ou dans nos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel
Disponible sous format distanciel
Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande
Inter-entreprises : à partir de 550.00 € HT / Personne
Intra-entreprise : à partir de 2 100.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Préparation et adaptation de la formation incluse.

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.



RENOUVELLEMENT

La formation doit être renouvelée lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant **4 ans**, consécutifs ou non.



RAPPEL SUR LE CSE – LE CSE ET LA « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL »

Introduction : le CSE, le cas particulier de la commission santé sécurité conditions de travail.
Moyens, droits et obligations des membres du CSE en matière de santé et sécurité.
Fonctionnement du CSE.
Vision d'ensemble des rôles et missions générales du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
Le CSE et les enjeux de la sécurité.
Relations avec d'autres acteurs : service de santé au travail, CARSAT, inspection du travail, DREAL.

LA DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'analyse des situations de travail, l'évaluation des risques professionnels, facteurs de risques spécifiques (ex : pénibilité).
Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention.
Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle) dont les risques psychosociaux.

Evaluation des risques :

- Système de cotation, les critères (gravité, probabilité, fréquence, exposition).
- Hiérarchisation des risques, pondérations, risques bruts, risques résiduels.
- Maîtrise des risques : protection, prévention : définitions.
- Moyens de prévention et de protection, (techniques, organisationnels et humains).

Elaboration du plan d'action de prévention :

- Présentation des 9 Principes de prévention des risques.
- Gestion des propositions, priorisation des actions.
- Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, moyens, communication.
- EvRP : démarche d'amélioration continue de la maîtrise des risques professionnels.

Le Document Unique = support de l'EvRP, Outils d'aide à la décision.

Son contenu, ses objectifs, caractéristiques selon la circulaire.
Modalité de mises à jour du contenu du Document Unique.
Modalités de communication aux parties intéressées, son accessibilité.
Méthodologie de l'analyse du poste de travail.

PREROGATIVES DU CSE

L'exercice du droit à l'information en santé sécurité.
Les consultations obligatoires en santé sécurité du CSE (dont bilan et programme annuels de l'employeur).
Intervention lors de l'exercice du droit de retrait d'un salarié, la procédure de danger grave et imminent.
Contrôle du respect des obligations de sécurité : enjeux réglementaire et pénal, les vérifications périodiques, les lieux de travail, les registres et documents obligatoires, la formation sécurité, l'accueil et la formation des nouveaux embauchés intervention lors des opérations réalisées par des entreprises extérieures.
Les inspections – mise en situation et visite terrain.

Mise en place du CSE :

- Composition, structure, les membres de droit.
- Durée et renouvellement du mandat.
- Constitution du bureau, rôle de chacun.
- Règlement intérieur du CSE, contenu, application.

Attributions du CSE :

- Consultations (organisation du travail, congés payés, procédures collectives licenciement, reclassement).
- Intervention auprès de l'inspection du travail.
- Droits d'alertes, fonctionnement.
- Missions en matière de santé, sécurité et condition de travail.
- Inspections ou visites, accès aux locaux, enquêtes d'accidents travail.

Moyens du CSE :

- Heures de délégation, nombre, mode d'utilisation.
- Formation.
- Protection.

Moyens : juridiques, financiers (budgets), matériels.
Recours à expert.
Informations au CSE la BDES, le bilan social, le rapport annuel unique, contenu, accessibilité.

Fonctionnement du CSE :

- Recueil de l'expression collective des salariés, et propositions.
- Les réunions plénières ordinaires, extraordinaires, nombre.
- Organisation : l'ordre du jour, convocations.

Informations aux membres du CSE.
Contenu des réunions.
Dispositions concernant les votes.
Compte-rendu, Procès-verbaux, communication.

ACCIDENTS DE TRAVAIL – ANALYSE DES CAUSES

Définitions : accident du travail, incident, situation dangereuse :
- les enquêtes du CSE.
- La méthode d'analyse (arbre des causes) : recueil des faits, construction de l'arbre des causes.
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives.

Modélisation de l'accident du travail.
Statistiques nationales, comités techniques nationaux CTN, spécifiques à l'activité (code NAF du secteur d'activité).
indicateurs (TF, TG, IF, IG), Taux de cotisation, mode de calcul.

Analyse de l'accident, multi causalité, causes et effets.
Questionnement pour le recueil des faits : faits / opinions.
Présentation de la méthode de l'arbre des causes, ses objectifs.
Construction de l'arbre des causes avec les informations recueillies.
Organisation des faits (3 types de lien logique : l'enchaînement, la conjonction, la disjonction).
Formalisation de l'arbre.
Intérêts et limites de la méthode de l'arbre des causes.
Priorisation des mesures de prévention selon critères et objectifs.
Mise en œuvre des solutions proposées : plan d'actions.

LE CSE EN TANT QUE MOTEUR DE LA PREVENTION

Faire la promotion du CSE et de la prévention.
La Communication.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

La formation des membres élus doit être dispensée dès la première désignation des membres selon un programme théorique et pratique qui tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise, des caractères spécifiques de l'entreprise et du rôle des représentants du personnel au CSE (art. R. 2315-10).

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

AGRÉMENTS

ORGANISME HABILITÉ PAR LA DREETS POUR LA FORMATION CSE
PARTIE SSCT

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr

Mis à jour le
1er
septembre
2023